

(N° 143.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 12 AOUT 1919

Rapport de la Commission des Colonies, chargée d'examiner le Projet de Loi approuvant l'Arrêté royal en date du 9 décembre 1913 ouvrant des crédits supplémentaires à rattacher au Budget du Congo belge pour l'exercice 1913.

(Voir les n^{os} 149, session de 1913-1914, 258, session de 1918-1919, et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants du 7 août 1919.)

Présents : MM. STRUYE, président ; DRYON, VAN ORMELINGEN et KEESEN, rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi a été adopté par la Chambre, le 7 août 1919, à l'unanimité des 113 membres présents.

Votre Commission l'approuve également et en propose l'adoption au Sénat.

Le Rapporteur,
E. KEESEN.

Le Président,
STRUYE.